

# Buvette sur place et petite restauration

Cocher la case si vous êtes accompagné : **une personne maxi**



Je certifie avoir pris connaissance du règlement et des modalités concernant la bourse.

Fait à ..... Le .....

**Signature :**

Association « Les poilus de Picardie »  
12 Rue Paul Baroux - 80330 LONGUEAU  
tel 06 95 46 70 31  
- Mail [declemy.catherine@neuf.fr](mailto:declemy.catherine@neuf.fr) - Siret 798 750 501 00016



**Bourse aux Antiquités Militaires  
Dimanche 20 octobre 2024**

**Salle Daniel Féry - Place Louis Prot  
à LONGUEAU (80330)**

## Attestation pour les exposants particuliers

Je soussigné(e)

Nom.....Prénom.....

Adresse .....

C.P.....

Ville .....

Numéro téléphone .....

Adresse mail .....

Né(e) le .....A .....N° Dépt.....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Profession .....

Association "Les Poilus de Picardie"  
12, rue Paul Baroux - 80330 LONGUEAU

tel 06 95 46 70 31  
Mail : [declemy.catherine@neuf.fr](mailto:declemy.catherine@neuf.fr)

### Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e).
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce).
- exposer des objets conformes à la législation en vigueur.
- ne pas participer à plus de deux manifestations au cours d'une année civile.

### Liste des documents à fournir :

- 1 ) Copie de la carte d'identité recto-verso, (pour les nouveaux vendeurs)
- 2) Justificatif de domicile (copie facture EDF...), (pour les nouveaux vendeurs)
- 3 ) Liste du matériel présenté à la vente.

### Je réserve :

En salle : ..... la table 2,00 m X 0,70 m x 15 € ..... €

Dos au murs : ..... la table 2,00 m X 0,74 m x 20 € ..... €

**Total : ..... €**

Les réservations doivent être accompagnées du règlement correspondant, **2 chèques séparés impérativement** libellés à l'ordre de l'Association "Les Poilus de Picardie"

- 1 chèque pour la réservation,

- 1 chèque de caution de 40 €. **obligatoire**

*Certains exposants quittent les lieux trop tôt, parfois dès 13 H. Pour satisfaire le public, les exposants pourront quitter la salle dès réception de la caution à partir de 15 H. (Si les tables sont débarrassées avant cette heure, le chèque de caution ne me sera pas restitué, et je ne pourrais réitérer mon inscription pour l'année suivante).*

